

Solvants aliphatiques en C9-C20 (contenant des hydrocarbures aromatiques)

Identité de la substance

Généralités

Famille chimique _____ Solvants pétroliers

Numéro(s) CAS _____

- 64742-82-1
- 64742-81-0
- 64742-80-9
- 64742-88-7
- 64742-13-8
- 64741-77-1
- 8052-41-3
- 64741-44-2
- 68915-96-8

Numéro(s) CE _____

- 265-185-4
- 265-184-9
- 265-183-3
- 265-191-7
- 265-113-1
- 265-078-2
- 232-489-3
- 265-044-7
- 272-817-2
- 927-344-2
- 928-136-4
- 925-653-7
- 920-360-0
- 919-446-0
- 919-164-8
- 919-006-8

Numéro(s) INDEX _____

- 649-330-00-2
- 649-423-00-8
- 649-223-00-0
- 649-405-00-X
- 649-216-00-2
- 649-437-00-4
- 649-345-00-4

Commentaire(s) _____ Cette entrée couvre plusieurs combinaisons complexes d'hydrocarbures identifiées avec des n°CAS, n°CE et n° index différents. Une liste non exhaustive de ces combinaisons a été établie à partir des données provenant du site de l'ECHA

Etiquetage CLP



Danger

- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H340 - Peut induire des anomalies génétiques
- H350 - Peut provoquer le cancer
- H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe I du règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)

Classification CLP

- Danger par aspiration, catégorie 1
- Cancérogénicité, catégorie 1B
- Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, cat 1

Commentaire(s) _____ 7 solvants sont inscrits à l'annexe VI du règlement n°1272/2008 (CLP) avec la classification suivante: Danger par aspiration, catégorie 1 ; H304 (CE: 265-185-4, 265-184-9, 232-489-3 et 265-191-7) Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B; H340 (CE: 265-185-4 et 232-489-3*) Cancérogénicité, catégorie 1B ; H350 (CE: 265-185-4*, 232-489-3*, 265-113-1** et 265-183-3**) Cancérogénicité catégorie 2 ; H351 (CE:265-078-2) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (système nerveux central)-Exposition répétée, catégorie 1 ; H372 (CE:265-185-4, 232-489-3 et 265-191-7)*: La classification cancérogène ou mutagène ne doit s'appliquer que si le solvant contient plus de 0,1% en poids de benzène**: La classification cancérogène peut ne pas s'appliquer si l'historique complet du raffinage est connu et s'il peut être établi que la substance à partir de laquelle elle est produite n'est pas cancérogène

Classification CIRC

Indéterminé

Valeurs limites d'exposition professionnelle françaises (VLEP)

Type de VLCT _____ indicative

Commentaire(s) _____ VLEP CT indicative pour les hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des vapeurs): 1500 mg/m³

Type de VLEP 8h _____ indicative

Commentaire(s) _____ VLEP 8h indicative pour les hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des vapeurs): 1000 mg/m³ ; VLEP 8h indicative pour les hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (ensemble des vapeurs): 150mg/m³

Tableau(x) des maladies professionnelles (régime général)

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Classification COV

Cette substance est un Composé Organique Volatil.

Utilisation(s)

Utilisation(s) _____

- Solvants utilisés en laboratoire
- Solvants utilisés dans la formulation des peintures/encres/verniss, caoutchoucs/plastiques, colorants/pigments, agents de nettoyage, lubrifiants/agents de décoffrage, colles...

Secteur(s) utilisateur(s) _____

- 20.12Z - Fabrication de colorants et de pigments
- 20.14Zp - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
- 20.16Z - Fabrication de matières plastiques de base
- 20.17Z - Fabrication de caoutchoucs synthétique
- 20.30Z - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- 20.41Z - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
- 20.52Z - Fabrication de colles
- 20.59Zp - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

Propriétés physiques

Descriptif	Liquides incolore à jaune clair
Solubilité	Pratiquement insolubles dans l'eau et miscibles à de nombreux solvants organiques
Commentaire(s) sur les tensions de vapeur	Tension de vapeur de ces solvants en général inférieure à 0,5 kPa
Commentaire(s) sur les points d'éclair	Point d'éclair de ces solvants en général supérieure à 23°C (coupelle fermée)
Commentaire(s)	En général, pour ces solvants: Température d'auto-inflammation supérieure 200°C ; Limite inférieure d'explosivité: 0,4% à 1% ; Limite supérieure d'explosivité: 5% à 7%

Pour en savoir plus

Fiche(s) TOX	FICHETOX_324
Fiche(s) Solvant INRS	Solvants pétroliers (hors aromatiques : alcanes, alcènes...) - ED 4224
Fiche(s) INERIS	https://substances.ineris.fr/substance/64742-82-1 https://substances.ineris.fr/substance/64742-81-0 https://substances.ineris.fr/substance/64742-88-7 https://substances.ineris.fr/substance/8052-41-3
Monographie(s) IARC	https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications
Autre(s) lien(s)	https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals

Date de mise à jour : décembre 2024